

**Objet : Adoption des tarifs des spectacles**

Par délibération en date du 19 septembre 2005, le Comité Syndical a décidé d'organiser le festival « Musiques au cœur du vignoble » édition 2006, qui se déroulera du 19 mai au 17 juin 2006.

A cette occasion, neuf soirées concerts sont prévues ; il convient donc d'en fixer les tarifs selon les propositions de programmation suivantes :

- Vendredi 19 Mai à Fontcaude (CAZEDARNES) – GOSPEL SOUL ----- 8 €
- Vendredi 26 Mai à LA LIVINIERE – LES HOTES----- 5 €
- Samedi 27 Mai à CAUSSES et VEYRAN – ZANZIBAR ----- 5 €
- Vendredi 2 Juin à SAINT-CHINIAN – CAROLINE JAZZ BAND ----- 8 €
- Samedi 3 Juin à CRUZY – ORCHESTRE DE CHAMBRE DES CEVENNES ----- 8 €
- Vendredi 9 Juin à MINERVE – QUATUOR à CORDES ALLEGRIA ----- 5 €
- Samedi 10 Juin à MONTOLIERS – Fanfare Marcelle COULAZOU ----- 5 €
- Vendredi 16 Juin à CAUSSINIOJOULS – ANDRIA QUARTET ----- 5 €
- Samedi 17 Juin à ROQUEBRUN – BEZIERS RYTHM & BLUES BAND----- 5 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte la tarification telle que définie ci-dessus, l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 06 avril 2006.

**Le Président,  
Francis BOUTES**

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
---